

Éditorial

Dictature & Démocratie...

Le vrai faux suspense de la guerre en Irak est terminé. Cette guerre a eu lieu, et même si nous étions contre, et même si la démocratie est loin d'être acquise, on peut se réjouir de voir un tyran sanguinaire disparaître.

Sous le régime d'un dictateur, pas de liberté. Une seule loi, la sienne. Des populations exterminées, des droits bafoués, le silence, l'oppression, la mort, la corruption, l'enrichissement du pouvoir, la pauvreté du peuple, ne pouvant que survivre.

Combien de régimes identiques dans le monde ? Comment sont-ils arrivés au pouvoir ? Quels soutiens extérieurs et quelle passivité ont facilité leur mise en place ? A qui profitent-ils ? A qui profite leur chute ?

Nous avons la chance de vivre dans une démocratie, obtenue par la lutte de nombreux d'entre nous et de ceux qui nous ont précédés, mais une démocratie est fragile et toujours à construire.

Le pouvoir !... La tentation de le prendre et de le garder en utilisant la corruption, le clientélisme, l'exclusion, en détournant le bien commun pour des ambitions personnelles et en profitant de la passivité de la majorité...

C'est insidieux et notre confort nous aveugle.

Résister, et résister localement aussi, c'est se battre pour le respect de la démocratie, refuser le laisser-faire et veiller à ce que toute décision soit prise dans l'intérêt général et non en fonction d'intérêts personnels ou partisans.

Le Comité de Rédaction

Du RIFIFI dans la majorité municipale !

M. Jean-François MASSERON, s'est vu retirer ses indemnités d'adjoint et ses délégations (SECURITE, POLICE MUNICIPALE et SPORTS) lors du Conseil Municipal du jeudi 27 mars 2003.

La redistribution des indemnités de fonction et le nouveau partage des tâches est loin d'avoir fait l'unanimité au sein de la majorité municipale ! (résultat du vote : 14 pour, 10 contre et 5 abstentions) !

Une partie de ces délégations et... les indemnités qui s'y rapportent ont été attribuées à M. FELDMANN, conseiller municipal.

M. Le Maire, interpellé par certains de ses conseillers (visiblement contrariés de n'avoir pas été mis au courant lors d'une réunion de groupe qu'ils avaient eu la veille), a prononcé, pour toute réponse : « qu'il s'agissait du pouvoir décisionnaire du Maire ».

Qu'on se le dise !

Élus...

Nos élus sont à votre écoute !

Sylvie Chiavassa,

04 42 92 75 09

Sylvie Pellegrin,

04 42 92 85 28

Anne-Marie Sabot,

04 42 92 71 12

Jean-Philippe Labrouve

04 42 92 83 99

et Didier Pauriol

04 42 92 76 38

Des questions écrites, formulées à l'avance, peuvent être mises à l'ordre du jour d'un Conseil Municipal.

La circulation à Lambesc (suite)

Réunion du 15 avril 2003 à la DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT 13 - Service Infrastructure : entre Monsieur MARINO, adjoint au chef de division et LAMBESC AUTREMENT : Messieurs LABROUVE, FOUASSIER et BERGA

Suite à notre courrier du 7 décembre 2002 interpellant les différentes directions de la D.D.E. sur les travaux d'aménagement de la R.N. 7, nous avons été reçus pour nous informer sur les différents projets concernant les trois carrefours de Lambesc.

R.D. 15 / R.N. 7 CROISEMENT DE LA ROUTE DE ROGNES

Il est prévu à cet emplacement un carrefour giratoire de 25 mètres de diamètre dont le financement est déjà prévu dans le P.R.A.S. (*programme régional aménagement de sécurité*), dans le cadre du contrat de plan Etat/Région. Le principal souci technique se situe au niveau du dispositif d'évacuation des eaux pluviales et de ruissellement. En effet, la commune a un projet de reprise du réseau d'évacuation des eaux pluviales, en cours d'études par le cabinet IPSEAU®. Afin de ne pas retarder la réalisation du giratoire, le projet de l'Etat prend en compte la pose d'une canalisation de gros diamètre qui permettra le transit des eaux pluviales sans avoir à intervenir au niveau du carrefour lorsqu'il sera terminé.

À l'évidence, le dernier accident mortel à ce carrefour a accéléré la mise en œuvre du projet. Mais, sur le plan de la réflexion par rapport au raccordement du réseau urbain et au schéma de circulation dans l'avenir, suite à la future création de logements sur le site Beaudoux, notre municipalité a pris un certain retard qu'il faut maintenant combler dans l'urgence.

Dans le meilleur des cas, le déroulement du projet serait :

- fin 2003, appel d'offres
- début 2004, financement travaux
- mi 2004, mise en service

R.D. 917 SUD / R.N. 7 SORTIE AIX

À notre grande surprise, nous avons découvert un projet d'aménagement routier déjà bien avancé, qui se caractérise par un « compactage » du carrefour existant afin de le rendre plus lisible par l'utilisateur.

C'est à dire un resserrement des voies d'accès à la R.N. 7 en venant de Lambesc :

- disparition de la voie d'accélération pour ramener le flux des véhicules sur le stop pour bifurquer à gauche ou à droite,
- construction de nombreux petits îlots séparatifs en milieu des chaussées,
- ...

Du point de vue de la D.D.E., la dangerosité du site vient essentiellement de l'imprécision de l'intersection et de son manque de « lisibilité » par les conducteurs.

Nous avons donc pu voir des plans officiels avec une mise en œuvre très prochaine (*fin 2003*).

Notre réaction a été très négative et très vigoureuse.

Notre principale remarque a porté sur le manque de prise en compte de la vitesse excessive des véhicules sur l'axe R.N. 7 qui perturbe le jugement des conducteurs de véhicules qui la croisent. Nous avons également fait remarquer que ce dispositif allait créer des bouchons à certaines heures et périodes de l'année et se révéler plus accidentogène que la situation actuelle.

Devant notre insistance, M. MARINO, qui nous a pourtant certifié que ce projet avait été élaboré par des experts de la D.D.E., a noté nos remarques et réerves (*dispositifs verticaux d'avertissement de limitation de vitesse, etc...*) et a effectivement admis la nécessité de réfléchir à des améliorations possibles du projet. Il nous a indiqué que ce projet était inscrit au contrat de plan Etat/Région et que sa remise en cause pour un autre type d'aménagement semblait difficile.

Nous avons bien compris que cet aménagement était fait à moindre frais et qu'un projet plus coûteux, de type rond-point, n'avait malheureusement pas été défendu par quelque partie que ce soit.

Nous avons fait remarquer que la proximité du raccordement avec la déviation de Saint-Cannat pourrait s'inscrire dans le même dispositif d'infrastructure, ce à quoi il nous a été répondu que nous n'étions pas dans les mêmes délais de mise en œuvre (*5 à 10 ans*).

R.D. 917 NORD / R.N. 7 SORTIE AVIGNON

D'après M. MARINO, rien n'est prévu sur ce site et il n'a pas connaissance de problème de sécurité. D'ailleurs, un aménagement a été réalisé en 1999 (*talus*) en référence à la lettre de M. SAGNULO à LAMBESC AUTREMENT du 13 février 2003, lettre que nous avons vivement commentée.

Nous lui avons dressé un tableau complet des différents dangers liés à ce carrefour qui est à nos yeux une calamité dans l'infrastructure routière et certainement le plus mal conçu de notre commune. Chaque accès d'entrée ou de sortie de la N7 pouvant être source d'accident. Il a promis de se rendre sur place très rapidement pour reconnaître les lieux et notamment le STOP en sortie R.D. 917 qui pourrait s'avérer dangereux si la pente du raccordement à la R.N. 7 est important (*défaut de visibilité, démarrage en côte difficile...*)

Nous avons renouvelé avec insistance notre demande d'un rond-point en ce lieu, en regard des besoins de notre village concernant ce type de dispositif.

POINTS DIVERS

M. MARINO, en qualité d'Inspecteur Départemental de Sécurité Routière, nous a appris que, suite à l'accident mortel du jeune écolier début 2003, sur la R.D. 67E (*route de Coudoux*), une enquête REAGIR avait été demandée par la Préfecture afin de déterminer les facteurs de cet accident. Bien que la vitesse ne semble pas être à l'origine du drame, il nous a confié que cette route récemment aménagée était devenue « confortable » et favorisait les prises de vitesse. Des travaux ont récemment été réalisés pour lui donner un aspect et un statut plus urbains, favorisant la limitation de la vitesse.

Panneau d'agglomération : sur notre interrogation de l'emplacement très tardif du panneau LAMBESC par l'arrivée route de Coudoux, et donc largement en deçà de la zone urbaine, nous avons appris que l'emplacement du panneau était de la responsabilité du maire. Le choix doit faire effectivement l'objet d'un arbitrage entre la limitation 50 km/h dans les « parties denses » d'une agglomération et une limitation de vitesse au-delà lorsque l'urbanisation est plus diffuse. En l'occurrence, route de Coudoux, il nous semble que tout cela devrait être repensé.

À notre demande d'information supplémentaire sur les projets d'aménagements routiers sur le réseau départemental que nous voulons voir défendre, M. MARINO nous a dit qu'il n'avait pas la connaissance de tous les projets en cours et qu'il fallait s'adresser à la Direction des Routes du Conseil Général.

Le 17 mai dernier, à l'initiative de la L.C.V.R., s'est tenu une table ronde à Lambesc sur la sécurité routière. Nous avons pu, à cette occasion, demander aux élus où en était le projet giratoire R.N. 7/route de Rognes.

M. Hovaguimian, adjoint à l'urbanisme et à la sécurité à Lambesc, nous a indiqué que la commune était dans l'attente du démarrage de ces travaux et qu'il s'étonnait de ne pas avoir d'informations à ce sujet.

De son côté, M. Marino nous avait assuré, le 15 avril dernier, que tout était bouclé et qu'on attendait plus que le feu vert de la commune.

On peut donc se poser légitimement la question : où se situe le blocage ?

(1) IPSEAU est un bureau d'études réunissant des Ingénieurs Conseils spécialisés dans les domaines de l'eau, du sol, de l'environnement et du risque industriel

L'encart de nos élus

Taxe de séjour

Selon les communes, soit la taxe de séjour est incluse dans le prix de la location (*taxe forfaitaire*), soit vous la réglez directement à l'hébergeur qui la reverse à la municipalité (*taxe au réel*). Cette taxe est appliquée quelque soit la formule que vous avez choisie pour vos vacances : hôtel, chambre d'hôtes, gîte rural, camping...

Jusqu'à aujourd'hui, Lambesc n'avait pas instauré cette taxe. Mais l'opportunité d'une rentrée d'argent était trop belle !

Une taxe forfaitaire de séjour avait été votée en juillet 2002 *,

- sans aucune concertation avec les professionnels Lambescains du tourisme,
- sans aucun projet de développement du tourisme pouvant justifier cette décision,
- sans aucun budget municipal propre à cette taxe (*mis à part les subventions aux associations*)

Cette taxe, applicable dès janvier 2003, était à la charge des professionnels et non récupérable sur le montant de la location. Leurs tarifs respectifs pour l'année 2003 étaient déjà largement diffusés quand ils ont été informés de la mise en application en... février 2003 !

Mais suite à la mobilisation des professionnels et aux différents courriers qu'ils ont adressés à M. Le Maire et à l'adjoint chargé du dossier, ces derniers ont eu, en partie, gain de cause :

- la taxe de séjour au réel remplace la taxe forfaitaire injustifiée,
- l'application de cette taxe se fera en septembre pour ne pas pénaliser les touristes ayant déjà effectué leurs réservations.

Reste à étudier le cas de certains hébergeurs non officiels, involontairement ignorants, ou non, de la réglementation en vigueur, mais connus de tous, donc de la municipalité également, qui continueront à échapper à cette taxe.

Et demeure tout de même toujours l'absence totale de réel projet de développement du tourisme à Lambesc !

Faut-il rappeler à M. Le Maire que les animations traditionnelles comme la Saint-Eldrad, le festival de guitare, la fête des moissons...certes subventionnées par la municipalité, sont organisées entièrement par les bénévoles des associations ? Le soutien de la municipalité par la mise à disposition des barrières et des salles communales (*et on ne parle pas ici de mise en place !*) ne peut raisonnablement pas être considéré comme un réel projet de développement du tourisme à Lambesc.

Les professionnels du tourisme attendent sûrement plus en contre-partie de cette taxe.

Sylvie PELLEGRIN

* exemple : 63 € de taxe de séjour forfaitaire pour un gîte de 6 personnes, qu'il soit occupé par 2 ou 6 touristes

Disparition d'un service public...

Le saviez-vous ? D'ores et déjà à Lambesc les enterrements ne sont plus assurés par les services municipaux mais confiés à une société privée !⁽¹⁾... et le coût des inhumations ainsi réévalué à la hausse pénalise surtout des familles à revenus modestes, déjà touchées par le malheur ! M. Le Maire, interpellé par un élu de sa majorité, et M. Jean-Philippe LABROUVE, justifiait l'abandon de ce service municipal par son doute sur la nécessité d'investir dans un fourgon réfrigéré (*valeur approximative annoncée 38 112 euros - environ 250 000 francs*) imposé par la mise en conformité... « pour seulement 18 enterrements par an en moyenne » !

Pourtant, si M. Le Maire optait pour l'achat de ce fourgon, préservant ainsi ce service au public, un simple calcul que chacun peut faire révèle que le coût d'un enterrement par les services municipaux resterait raisonnable pour peu que l'amortissement soit au minimum de 5 ans... sachant que la commune récupère en grande partie son investissement au fil des années !

Là encore, on peut légitimement s'inquiéter sur les difficultés rencontrées par les familles les plus démunies qui ne pourront que faire appel à une société privée.

Là encore, la solution retenue risque d'être celle de la facilité... Lambesc Autrement aurait, au minimum, étudié la possibilité d'un investissement à plusieurs communes !
Dossier à suivre...

...et dans le même temps

Désormais, le ramassage de tout animal errant trouvé accidenté (*assuré par la Sarl SPCAL*), ainsi qu'un service privé de fourrière (*assuré par la SPA*), coûtera annuellement à la commune, donc à nous contribuables, 5 150 euros (*1 120 + 4 030 euros*) !⁽²⁾

En réponse à une question formulée par un de nos élus, M. Le Maire précisait que 12 chiens avaient été ramassés en 2002... Le premier adjoint rajoutant rapidement qu'il s'agissait de toute façon d'une obligation et qu'il fallait bien s'y conformer !

Le coût est donc d'environ 429 euros (*2 814 francs environ*) par chien et par an !

De nouveau, un simple calcul que chacun peut faire montre, qu'en 7 ans, ce coût atteindra, par exemple... celui du fourgon funéraire réfrigéré !

**DEUX DÉLIBÉRATIONS DISTINCTES
POUR DEUX SUJETS BIEN DIFFÉRENTS...
NE DEVRIONS-NOUS PAS POURTANT
NOUS INTERROGER ?**

(1) point 4 de l'ordre du jour du Conseil Municipal du jeudi 27 mars 2003 portant sur le service extérieur des pompes funèbres.

(2) point 15 de l'ordre du jour du Conseil Municipal du jeudi 27 mars 2003 portant sur les animaux errants

Affaire à suivre...

Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) (suite)

Nous avons toutes les raisons, dans notre dernier L'Autrement de mars 2003, de douter de la volonté des élus de la majorité municipale quant à la mise en place « indolore » de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

En effet, le 21 février dernier, le Conseil de Communauté du Pays d'Aix votait le budget primitif pour l'exercice 2003 ainsi que les 34 produits de Taux d'Enlèvement des Ordures Ménagères spécifiques à chaque commune, dont Lambesc.

Le 27 mars dernier, en Conseil Municipal, M. Le Maire nous expliquait qu'il n'avait pas prévu une baisse des impôts locaux équivalente au montant de la TEOM, car le taux de cette nouvelle taxe n'était pas encore connu !... Le produit applicable à Lambesc, lui, l'était bien ! M. Ramond avait-il été frappé d'amnésie ?... puisque ce 21 février, comme élu délégué au Conseil Communautaire, il avait bel et bien voté le produit de cette taxe, après en avoir décidé le montant pour l'année 2003 ?

Nous avons contacté depuis le responsable financier de la Communauté du Pays d'Aix qui nous a confirmé :

- D'une part, que le produit de la TEOM appliquée à Lambesc était bien de 247 175,00 euros (1 621 361,71 francs) : cette somme sera donc bien imputée en supplément dès cette année 2003, sur les impôts locaux des contribuables lambescains
- D'autre part, que la Communauté du Pays d'Aix n'était pas décisionnaire en ce qui concernait l'imputation de cette nouvelle taxe, car, pour sa part, elle avait préconisé la création d'un produit nul pour 2003, afin de ne pas alourdir les charges qui pèsent sur les contribuables.

C'est donc bien le maire qui a décidé, en catimini, d'imposer aux contribuables ce supplément d'impôt, faisant fi de toutes les promesses électorales, qui, comme chacun sait, n'engagent que ceux qui les écoutent.

Le Maire et SA démocratie

« Si vous vous cachez, il n'y a pas de problème, je vous l'accorde ! »

Réponse faite à nos élus lors du Conseil Municipal du jeudi 27 mars 2003 suite aux refus consécutifs de nous allouer la salle des Associations, à laquelle nous avons droit ! L'Expo/Rencontre sur la Sécurité Routière, considérée comme de la propagande par M. Le Maire, que nous avions prévue d'organiser le samedi 12 avril 2003, en collaboration avec La Ligue Contre La Violence Routière, a dû être annulée, un sujet pourtant national !

Vous souhaitez adhérer à notre Association ?

Contactez un de nos élus (en couverture) qui se fera un plaisir de vous informer sur l'action de l'association et son fonctionnement.

« Qué couïlloun ! »

Qui du Maire ou d'un de ses adjoints a eu la bonne idée de "garer" deux containers de tri sélectif sur le parking de l'école Van Gogh.

Ce n'est pourtant pas la place qui manque !

Le savez-vous ?

M. Le Maire, en bon démocrate, n'accorde les salles municipales qu'aux associations et aux thèmes... qui trouvent grâce à ses yeux !

Information

L'Inspection Académique a décidé la fermeture d'une classe à l'école Prévert.

Nous vous tiendrons au courant des éventuelles conséquences d'une telle décision, en rapport avec les associations des Parents d'Elèves.

Libérez les charrettes !

ou « Le mur du çon »

A ceux qui s'interrogent sur la disparition des charrettes de la Saint-Eldrad...

Elles ont été « emmurées » dans le site Beaudoux par les services municipaux, à la demande du Maire.

À quand la création d'une Association de Défense des Charrettes de la Saint-Eldrad ?

Un bon conseil

Vous souhaiteriez assister aux Conseils Municipaux ? Transmettez-nous votre numéro de téléphone ou votre adresse électronique : la date, l'heure, le lieu et l'ordre du jour complet officiel vous seront transmis dès que nos élus seront en possession de leur convocation, souvent 5 jours avant la date prévue.

L'AUTREMENT

Ont participé à ce numéro :

François BERGA, Sylvère CORBIÈRE,
François LAUBEUF, Jean-Philippe LABROUVE,
Véronique LOPEZ, Roland MELO, Louis SABOT

Lambesc Autrement déménage !
nous vous communiquerons ses
nouvelles coordonnées
dès notre prochaine parution